

## CAMIEG SANTÉ À DOMICILE



Véritable pilier de la stratégie nationale de santé, la santé à domicile représente aujourd'hui un enjeu crucial en raison de l'augmentation de la prévalence des maladies chroniques, du vieillissement de la population et du développement de l'ambulatoire.

Perte d'autonomie liée à l'âge, maladies de longue durée dites « chroniques » ou encore, immobilisation temporaire à la suite d'un accident... 81 % des Français se disent aujourd'hui favorables au fait d'être pris en charge à domicile.

Forte de ce constat, la Fédération FO Énergie, à l'occasion de la journée du 28 novembre 2023 dédiée à la Santé à domicile, souhaite ainsi vous rappeler les différentes aides à votre disposition au sein de la Camieg pour favoriser votre retour au domicile.

### AIDES FINANCIÈRES

Ces soutiens financiers peuvent englober le remboursement des coûts liés aux aides spécifiques pour les personnes handicapées, ou à l'assistance ménagère (réservée exclusivement aux personnes non retraitées).

L'octroi de cette aide est soumis à des critères de ressources et, étant optionnelle, le refus ne peut faire l'objet d'une contestation.

### LE MAINTIEN À DOMICILE

Dans le contexte du maintien à domicile en soins palliatifs, le Fonds National d'Action Sanitaire et Sociale participe au financement des frais liés à la garde à domicile, à la formation des gardes-malades, ainsi qu'aux prestations non remboursables, mais médicalement justifiées (comme les nutriments, les protections urinaires, certains matelas, etc.).

Pour faciliter vos procédures et réduire vos déplacements, veuillez transmettre, à l'adresse [prevention-sante.cpam-nanterre@assurance-maladie.fr](mailto:prevention-sante.cpam-nanterre@assurance-maladie.fr), [votre demande d'aide financière](#) (uniquement au format .pdf) et/ou les pièces justificatives nécessaires au règlement d'une aide financière accordée par la commission.

## PRADO

Le service Prado offre un accompagnement à domicile après une hospitalisation, visant à réduire la durée de votre séjour à l'hôpital et à faciliter votre retour chez vous dans les meilleures conditions possibles. Trois programmes Prado sont disponibles après une hospitalisation :

- ◆ Pour une intervention chirurgicale
- ◆ Pour une décompensation cardiaque
- ◆ Pour une broncho-pneumopathie chronique obstructive (BPCO)

[Ce service d'accompagnement](#) est pris en charge par la Camieg. Il est totalement facultatif, vous avez la liberté de le décliner ou de vous en retirer à tout moment.

## ASSISTANCE À DOMICILE ET PARTAGE DES REPAS

En fonction de votre état de santé, vous avez la possibilité de profiter d'un soutien quotidien, désigné comme une « aide à la vie ». Le conseiller de la CPAM se tient à votre disposition pour vous accompagner dans les démarches administratives et la constitution de votre dossier. Cette proposition se compose de deux options distinctes :

- ◆ Le forfait d'aide à domicile
- ◆ Le forfait de portage de repas



Ces forfaits, d'une durée d'un mois, sont définis en fonction d'un nombre d'heures ajustable, pouvant aller jusqu'à 20 heures par mois. Ils peuvent être renouvelés, mais avec une limite maximale de trois mois, et leurs attributions sont conditionnées par des critères de ressources.

**N'hésitez pas à contacter votre représentant FO pour toutes questions.**